



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-148 / 7-10-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

OBJET : FINANCES : Régie « Voiron Energie Durable » - Règlement de service, Police d'abonnement, Tarifs

Rapporteur : Anthony Moreau

EXPOSE : Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que, par délibération N° 2019-106 votée en séance du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un réseau de chaleur au bois énergie pour l'exploitation du service public local industriel et commercial de production et de distribution d'énergie calorifique.

Le réseau de chaleur créé va raccorder des bâtiments existants (bâtiments communaux, copropriétés, lycée privé) mais aussi des bâtiments neufs qui vont être livrés progressivement dans le cadre du développement de la ZAC Divercité.

La régie ainsi créée va avoir en charge la gestion de l'exploitation du réseau de chaleur et la vente de la chaleur aux abonnés raccordés. Les ventes de chaleur prévisionnelles au moment de la mise en service sont de 3260 MWh pour une puissance souscrite 1850kW.

Les conditions de fonctionnement du réseau de chaleur sont régies par un Règlement du service, commun à l'ensemble des abonnés. En annexe de ce règlement de service :

1. Une police d'abonnement, élément contractuel de la vente de chaleur, spécifique à chaque abonné,

... / ...

2. Un tarif, défini à partir de l'offre de l'entreprise retenue dans le cadre du marché global de performance et permettant l'équilibre de la régie.

Prix du R1

Le prix du R1 est de 34.60€ HT / MWh, avec une TVA à 5.5% soit 36.50€ TTC / MWh consommé en sous station.

Prix du R2

Le prix du R2 est de 61.61€ HT/kW/an, avec une TVA à 5.5%, soit 65 € TTC/kW/an souscrit.

Droits de raccordement : 100 € HT/KW souscrit.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité du 7 décembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal

- D'adopter le règlement de service et modèle de police d'abonnement,
- D'adopter les tarifs précités,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

